



## Fermeture exceptionnelle : accueils agences et points contact

En raison du contexte sanitaire actuel et pour préserver la sécurité de tous, **les accueils des agences et des points contact de GrandLyon Habitat restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.**

**Pour toutes vos demandes urgentes**, contactez votre ligne directe au 04 72 74 67 42.

**Pour toute remise de documents**, n'hésitez pas à les déposer dans la boîte aux lettres de votre agence.

## Reprise de la pose des nouveaux compteurs d'eau avec télé-relève



**La reprise des interventions, pour la pose des nouveaux compteurs d'eau, aura lieu à partir du 11 mai pour les parties communes (gaines palières) et début juin pour les parties privatives (logements).**

Les locataires concernés seront prochainement informés par affichage, avis de passage et SMS précisant le nom du prestataire et la date de démarrage de la pose des nouveaux compteurs.

## Travaux : certains chantiers redémarrent

**Depuis le 27 avril, seuls les chantiers dans des locaux vacants (constructions neuves ou logements existants sans locataires) redémarrent.** Les reprises se font dans le respect strict des préconisations formalisées par l'OPPBTB (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Public). L'organisation des chantiers a donc été adaptée pour permettre le respect des règles de distanciations sociales et les gestes barrières.

**En réhabilitation :** la Cité Perrache à Lyon 2e et Démolition des allées 520/530 à la Sauvegarde (Lyon 9e) sont les premiers chantiers à reprendre.

**En construction neuve :** il s'agit des constructions de la résidence Ronceveau située à Lyon 2e et la résidence en accession sociale, Le Bois des Roy, située à Fontaines-sur-Saône.



## Le report de la réforme APL 2020

En raison de la crise du coronavirus, **la réforme APL 2020 est à nouveau reportée à une date ultérieure fixée prochainement par décret et au plus tard le 1 janvier 2021.** GrandLyon Habitat vous tiendra informé.

**Plus d'infos sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**



## Le paiement de votre loyer en ligne

En créant votre espace personnalisé sur le site internet de GrandLyon Habitat **vous pouvez payer votre loyer en toute simplicité et en toute sécurité, à l'aide de votre carte bancaire.**

## Pas encore d'espace locataire ?

**Rendez-vous sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr)**



## Les avantages de l'espace locataire en ligne

« Bonjour, j'aimerais pouvoir consulter régulièrement mes avis d'échéance et mes soldes de paiement, comment faire ? »

### Aline, locataire à Mermoz 8e

C'est simple ! Il suffit de **créer votre espace locataire sur le site internet de GrandLyon Habitat**, dès la page d'accueil. Ainsi, vous aurez accès à de nombreux services qui faciliteront vos démarches telles que :

- **Le paiement de votre loyer en ligne** par carte bancaire
- La consultation de vos avis d'échéance et de votre bulletin de régularisation des charges
- La consultation de vos lettres mensuelles « Entre Nous » et « 100 % Immo »

**Rendez-vous dès maintenant sur : [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr) pour créer votre espace personnalisé.**



*Vous souhaitez nous parler de vous... ou de nous ?*

**GRANDLYON HABITAT - « Paroles de locataires » - Direction de la communication - 2, place de Francfort - CS 13754 - 69444 Cedex 03 - [com@grandlyonhabitat.fr](mailto:com@grandlyonhabitat.fr)**

### ★ Zoom Sur ...

## Le CILL PASS Assistance

**Vous êtes salarié, confronté à des difficultés professionnelles ou personnelles et avez des difficultés pour payer votre loyer ?**

Sachez qu'il existe des aides spécifiques comme l'aide CILL Pass Assistance proposée par Action Logement.

Il s'agit d'un **service d'assistance permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé**, gratuit et confidentiel ainsi que de diverses solutions pour surmonter une étape difficile de votre vie.

**Plus d'informations sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**



### ✿ Le geste vert...

## Multiprise : attention danger !

**Savez-vous que 30% des incendies en France (+ de 200 incendies par jour !) sont dus à des problèmes électriques ? Parmi ces incendies il y a toujours une multiprise qui a pris feu...**

**Voici 4 erreurs à ne pas commettre avec une multiprise :**

- 1 - Brancher du gros électroménager :** machine à laver, four... Ces appareils électriques sont les plus gourmands en watts. Il vaut mieux les brancher sur des prises murales individuelles.
- 2 - Dépasser la valeur de puissance limite tolérée.** Il vous faut systématiquement vérifier que la somme des puissances des différents appareils électriques raccordés à la multiprise ne dépasse pas la valeur limite qu'elle tolère.
- 3 - Brancher une multiprise sur une autre multiprise.** C'est le meilleur moyen de dépasser la puissance maximum tolérée par la multiprise. Autrement dit, le risque d'incendie sera maximum !
- 4 - Utiliser une vieille multiprise.** Une multiprise abîmée ou trop vieille augmente les risques et peut faire sauter les plombs.

